



**La commune de St-Quentin sur Isère est concernée par le PPR de l'Isère en Aval de Grenoble (approuvé par Arr. n°2007-07399 du 29.08.2007)**

**La commune de St-Quentin sur Isère est concernée par un R111.3 valant Plan de Prévention des Risques (PPR) (approuvé le 07.09.2007)**

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

date	code	nature	MODIFICATIONS
13.04.96	A-1, PT1-4	PAC Rév.2	
28.06.12	AS1	Mise à jour des captages et forêts du Syndicat des Basses GRESVAUDAN.	
	AS1	Mise à jour des périmètres de captages communaux GAUCHON et GOURET	
	EL2	Suppression de la zone soumise (Décret du 13.01.1959), remplacé par PPR Isère Aval	
	I2	Suppression de la zone soumise (Décret du 13.01.1959), remplacé par PPR Isère Aval	
	I4	Ajout périmètre des servitudes d'aménagement ISERE-AVAL - Loi du 16.10.1919	
	I5	Mise à jour saumoduc, déposé au niveau du mépris de Etchallion, nouveau tracé ligne Isère	
	PT1	Suppression servitudes rurales des rivières de la commune de St-Quentin-sur-Isère (servitude abrogée par la Loi d'Orientation Forestière du 09.09.2004) (arrêté préfectoral n° 2007-0248 du 28.03.2007)	
	PT1	Pour info Mise à jour périmètres de forêts communales et suppression du code A1: (servitude abrogée par la Loi d'Orientation Forestière du 09.09.2004) (arrêté préfectoral n° 2007-0248 du 28.03.2007)	
	PPR	Pour info PPR de Prévention du Risque Inondation ISERE-AVAL (Arr. n° 2007-07399 du 29.08.2007)	
	PPR	Pour info PPR de Prévention du Risque Inondation ISERE-AVAL (Arr. n° 2007-07399 du 29.08.2007)	
	PPR	Arrêté R111.3 du 23.05.1976 valant Plan de Prévention des Risques naturels	

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

**ST-QUENTIN SUR ISÈRE**

N° INSEE **450**

Direction Départementale des Territoires  
Service Etudes et Territoires (SET/DTU)  
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
tel. 04.56.59.46.49 fax. 04.56.59.46.07

SYMBÔLE CODE		INTITULE	SYMBÔLE CODE	INTITULE
A1	[diagonal lines]	Boulevard sortant à droite	I1	Ouvrage D.U.P. (taillage) largeur des bords et de la rampe
A2	[diagonal lines]	Pour de canalisations souterraines d'irrigation	I2	Canalisations souterraines d'irrigation
A3	[diagonal lines]	Terrains réservés des cônes d'air non communaux	I3	Transport en rail
A4	[diagonal lines]	Terrains réservés des cônes d'air non communaux	I4	Transport par câble
A5	[diagonal lines]	Canalisations publiques d'eau potable	I5	Transport par produits chimiques
A9	[diagonal lines]	Zone agricole protégée (ZAP)	In1	Voilage des aéroplanes
AC1	[diagonal lines]	Protection des monuments historiques	PM2	Installation coaxes
AC2	[diagonal lines]	Protection des sites et monuments naturels classés, 1. classés, 2. inscrits	PT1	Tranchements électriques
AC3	[diagonal lines]	Revières militaires	PT2	Protection contre les obstacles
AC3	[diagonal lines]	Protection du patrimoine architectural et urbain	PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
A5	[diagonal lines]	Fortifications - Ouvrages militaires	PT4	Engage relatif aux lignes aériennes
A6	[diagonal lines]	Champs de tir	T1	Crochets de fer
AS1	[diagonal lines]	Périmètre de protection des eaux probables émissives	T2	Suivi de télégraphiques
EL2	[diagonal lines]	Zone soumise à un régime d'aménagement d'urgence	T4	Aménagements de sautage
EL3	[diagonal lines]	Haute et moyenne montagne	T5	Aménagements de déagagement
EL4	[diagonal lines]	Remises militaires et classes de ski	T6	Radiotéléphoniques - protection des installations de navigation et de démarrage
EL5	[diagonal lines]	Terrains réservés aux P.N. et autoroutes		
EL7	[diagonal lines]	Alignement		
EL10	[diagonal lines]	Périmètre national		

ÉCHELLE : 1/10 000    ÉTABLI le : 28.06.12    MODIFIÉ le : 28.06.12